

CONDUCTEUR

Nom : Prénom : Nationalité :

N° de permis : Délivré le :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Mail :

PASSAGER

Nom : Prénom : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Mail :

Véhicule

Marque :

Modèle :

Immatriculation :

Année :

Cylindrée :

Prix : 160 € par personne
(140 € pour les membres du SPCC)

- Je souhaite participer à la Boucle Historique de Saint-Paul de Vence
- J'adhère au règlement de l'événement (à lire sur <https://saintpaulcarclub.fr/reglement.pdf>)
- Par mon inscription, je soutiens une association d'aide aux enfants atteints de cancer
- Je joins mon règlement par chèque à l'ordre du SAINT-PAUL CAR CLUB à mon bulletin d'engagement et retourne l'ensemble à l'adresse suivante :

SAINT-PAUL CAR CLUB
2484 route des Serres
06570 Saint-Paul de Vence

Pièces obligatoires à joindre au dossier d'inscription

- Copie du permis de conduire valide du conducteur
- Copie de la carte grise du véhicule
- Copie du contrôle technique du véhicule
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Autorisation de prêt si le propriétaire n'est pas à bord
- Photo(s) du véhicule

2^{ème}

BOUCLE HISTORIQUE DE SAINT-PAUL DE VENCE

Samedi 10 octobre 2020

La Boucle Historique de Saint-Paul de Vence est organisée par le Saint-Paul Car Club, en partenariat avec Tag Heuer. L'objectif sera de soutenir financièrement une association d'aide aux enfants atteints de cancer.

Rallye touristique non chronométré, sans classement, il s'effectue sur route ouverte dans le respect absolu du code de la route. Il est réservé aux automobiles classiques et sportives construites jusqu'en 1995, et choisies par un comité de sélection dans une limite de 35 véhicules.

Matin

Dès 8h30 les participants doivent se présenter au Car Museum situé au 1670 avenue Rhin et Danube à Vence.

> Accueil, café, viennoiseries, parking privé assuré, remise du package participant à chaque équipage.

Départ à 9h30 pour une boucle d'environ 90 km sur les plus belles routes du Haut-Pays.

Le parcours

> Vence | Col de Vence | Gréolières | Caussols | Gourdon | Roquefort-les-Pins | Saint-Paul de Vence

Arrivée à 11h45 au village de Saint-Paul de Vence.

> Stationnement des véhicules sur la place de Gaulle (Jeu de Boules) jusqu'à 17h. Parking surveillé.

Midi

Déjeuner au mythique restaurant **La Colombe d'Or**, à proximité immédiate des autos.

> Menu spécial inclus.

Après-midi

Exposition publique des véhicules sur la célèbre place de Gaulle, dite du "Jeu de Boules".

17h : fin de la journée

Saint-Paul
CAR CLUB

Règlement Boucle Historique de Saint-Paul de Vence 2020



La Boucle Historique de Saint-Paul de Vence se déroulera le samedi 10 octobre 2020, dans le département des Alpes-Maritimes, conformément à la législation régissant les manifestations de ce genre, et en respect du Code de la route. L'événement est organisé par l'association Saint-Paul Car Club (organisme de loi 1901 à but non lucratif et indépendant) dont le siège social est situé 2484 route des Serres, 06570 Saint-Paul de Vence (France) - N° W061010186.

PROGRAMME INDICATIF

Samedi 10 octobre 2020 : accueil des participants à partir de 8h30 au Car Museum Club (1670 avenue Rhin et Danube, 06140 Vence), départ à 9h30 pour un rallye touristique dans le Haut Pays, arrivée dès 11h45 au village de Saint-Paul de Vence, stationnement de tous les véhicules sur la place De Gaulle, puis déjeuner à proximité. Exposition publique des véhicules jusqu'à 17h. Ce programme n'est donné qu'à titre indicatif, l'organisateur se réserve le droit de le modifier ou de l'adapter.

ORGANISATION

Saint-Paul Car Club est l'organisateur de cet événement. Comité d'organisation : David TERREMATTE (président), téléphone +33 (0)6 64 86 60 55 / Loïc KERNEN, téléphone +33 (0)6 63 37 97 85. L'organisateur technique (ci-après "organisateur") : Saint-Paul Car Club, 2484 route des Serres, 06570 Saint-Paul de Vence (France).

ASSURANCE

Sécurité et responsabilité : en prenant le départ de la Boucle Historique de Saint-Paul de Vence du samedi 10 octobre 2020, chaque conducteur s'engage à prendre ses propres responsabilités quant au respect du Code de la route, et de la sécurité d'autrui. L'organisateur pourra exclure du rallye tout équipage dont le comportement serait contraire à l'esprit de l'événement ou dangereux. Dans cette hypothèse, aucun dédommagement ne pourra être prévu. En s'inscrivant à la Boucle Historique de Saint-Paul de Vence, chaque participant reconnaît assumer l'entière responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu dans le cadre de l'événement, l'organisation ne pouvant en aucun cas être tenue responsable de faits ne dépendant pas des infrastructures ni du personnel sous sa gestion. En particulier, chaque participant déclare que le véhicule et ses utilisateurs sont couverts par une police d'assurance valide au moment de l'événement, et à jour du règlement de toute prime liée à cette assurance. L'organisateur ne peut également pas être tenu responsable de dégradations ou vols survenus sur les véhicules pendant le déroulement de l'événement, ou causés par la pose des adhésifs réglementaires. À noter que l'événement se déroulera

officiellement le samedi 10 octobre 2020 de 9h30 à 17h. En dehors de ces horaires, la responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée d'une quelconque manière.

ÉLIGIBILITÉ ET INSCRIPTIONS

L'événement est exclusivement réservé aux automobiles classiques et sportives construites jusqu'en 1995, et choisies par un comité de sélection dans une limite de 35 véhicules.

Comité de sélection : le comité de sélection des véhicules participant à la Boucle Historique de Saint-Paul de Vence est composé du bureau de l'association Saint-Paul Car Club, et de deux de ses membres adhérents. Les décisions du comité de sélection sont prises au fur et à mesure de la réception des dossiers d'inscriptions complets. Elles sont définitives et n'ont pas à être motivées.

Modalités d'inscription : pour participer à la Boucle Historique de Saint-Paul de Vence, il faut en formuler la demande auprès de l'organisateur en complétant et renvoyant le bulletin d'inscription. Celui-ci peut être téléchargé sur le site Internet de l'organisateur dans la section dédiée (<https://saintpaulcarclub.fr/boucle2020#inscription>) ou obtenu sur simple demande auprès de l'organisateur par courrier électronique (info@saintpaulcarclub.fr) ou voie postale. À noter que l'inscription à l'événement est envisageable dans le strict respect des contraintes indiquées au présent règlement, et dans la limite des places disponibles lors de la formulation de la demande d'engagement. Tout dossier d'inscription incomplet ne pourra être pris en compte. Le versement de l'intégralité des droits d'engagement est requis lors de la formulation de la demande d'engagement.

Modalités de paiement : le paiement des droits d'engagement doit être effectué par chèque bancaire à l'ordre du Saint-Paul Car Club, émis en euros et tiré sur une banque française.

Modalités d'annulation : le montant versé dans le cadre de l'inscription reste acquis par l'organisateur, sauf dans le cas où la demande d'engagement parviendrait à l'organisateur après que la capacité maximale du rallye touristique ait été atteinte, ou si le véhicule n'était pas retenu par le comité de sélection. En cas de désistement d'un participant après le 18 septembre 2020 inclus, le montant total des droits d'engagement reste conservé par l'organisateur. Tout désistement devra être notifié par courriel à info@saintpaulcarclub.fr.

Droits d'engagement : les droits d'engagement sont fixés à 160,00 € TTC par personne (140,00 € TTC pour les membres du Saint-Paul Car Club), et comprennent l'ensemble des prestations listées ci-après : service photo et vidéo pendant l'événement, participation au rallye touristique, package équipage avec roadbook, adhésifs pour la voiture, tirage limité du visuel officiel, boissons chaudes et viennoiseries le matin, déjeuner du samedi 10 octobre 2020 et emplacement réservé sur la place de Gaulle (village de Saint-Paul de Vence) pour exposition publique des véhicules.

Date limite d'engagement : la date limite d'engagement est fixée au 18 septembre 2020, dans la limite des places disponibles. Le paiement intégral des droits d'engagement ainsi que la réception du dossier d'inscription complet sont impératifs à la même date. Au-delà de cette date, l'organisateur pourra considérer la demande comme nulle et non remboursable, et proposer l'engagement à des participants figurant sur liste d'attente le cas échéant.

PARTICIPANTS ET CONDUCTEURS

Le conducteur doit impérativement être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et non suspendu au moment du rallye touristique. Permis de conduire, certificat d'immatriculation du véhicule et attestation d'assurance seront présentés dès l'accueil matinal des participants. À noter que conducteur et passager peuvent alterner leur rôle dès lors que le passager est également titulaire du permis de conduire, en cours de validité et non suspendu.

VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Les véhicules retenus doivent être conformes à la législation routière, notamment disposer d'une carte grise, de plaques d'immatriculation, d'une police d'assurance en cours de validité, d'un contrôle technique en cours de validité le cas échéant, et être en parfait état de fonctionnement. Certaines demandes d'engagement peuvent être refusées par l'organisateur dans le cas où un équipage ne présenterait pas les garanties nécessaires quant aux points listés ci-dessus. Tout véhicule non conforme se présentant au départ du rallye peut également faire l'objet d'un refus. Dans cette hypothèse, aucun remboursement des frais engagés par l'équipage, d'une quelconque manière, ne pourra être envisagé. Voici ci-après la liste des équipements obligatoires (O) et conseillés (C) pour prendre le départ : extincteur d'une capacité minimum de 1 kg en cours de validité (C), ceintures de sécurité si le véhicule est muni d'origine de points d'ancrage correspondants (O), gilet fluorescent pour chaque membre de l'équipage (O), deux triangles de signalisation (O).

PUBLICITÉ

Sponsors et espaces réservés à l'organisation sur chaque voiture : certains emplacements sur les véhicules seront réservés à l'organisation. Les emplacements exacts et dimensions des adhésifs peuvent être communiqués par l'organisation sur simple demande. Chaque voiture engagée ne peut être revêtue de publicité, logo(s) ou marque(s) autres que ceux fournis par l'organisation, à l'exception des modèles classiques de compétition, dont la décoration relèverait du caractère historique. L'organisateur se réserve le droit d'interdire tout véhicule dont la décoration, hors marque(s) et logo(s), lui paraîtrait également contraire à l'esprit de l'événement, sans avoir à se justifier. L'élégance étant de mise, la décoration abusive d'un véhicule pourrait contraindre l'organisation à demander à l'équipage de retirer les visuels peu gracieux.

Toute voiture se présentant au départ sans validation préalable de l'organisateur pourrait se voir refuser la participation sans qu'aucun dédommagement ne puisse être envisagé. Par ailleurs, l'organisation ne peut être tenue responsable des conséquences liées à l'application

des adhésifs réglementaires sur le véhicule. À noter également qu'aucune publicité additionnelle ne peut venir masquer la visibilité des marques sponsors ou partenaires de l'événement figurant sur le véhicule à la demande de l'organisateur. Enfin, la Boucle Historique de Saint-Paul de Vence est un événement privé où tout démarchage est banni à l'égard des participants au sens large du terme, y compris par les participants eux-mêmes. Toute attitude jugée contraire pourrait entraîner l'exclusion de l'événement, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être envisagé.

Exploitation / droit à l'image : en prenant part à la Boucle Historique de Saint-Paul de Vence, les participants, au sens large du terme, autorisent l'association Saint-Paul Car Club ou tout autre partenaire ou sponsor de l'événement à utiliser, reproduire et diffuser à titre gracieux le nom, la voix et/ou l'image du conducteur ou du passager, ainsi que l'image de sa voiture, à titre éditorial ou pour toute action de relations publiques, promotionnelle ou publicitaire. Cette disposition est valable pour le monde entier, sur tous supports, pendant une durée illimitée.

Données personnelles : conformément à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, chaque équipage peut exercer un droit d'accès ou de rectification en écrivant à l'association Saint-Paul Car Club - 2484 route des Serres (France) ou par courriel à l'adresse info@saintpaulcarclub.fr. À noter enfin que les coordonnées des participants peuvent faire l'objet d'une transmission aux partenaires de l'événement.

DÉROULEMENT DU RALLYE TOURISTIQUE

Les participants du rallye touristique doivent suivre les routes sélectionnées par l'organisateur et indiquées dans le roadbook remis à chaque équipage lors de l'accueil matinal. En cas de force majeure, les éventuelles modifications d'itinéraire seront communiquées en temps utile aux participants.

Retards : si un équipage rejoint le lieu d'accueil matinal après le départ officiel du rallye touristique, il se verra refuser la participation à ce dernier. Il pourra toutefois rejoindre la place De Gaulle à Saint-Paul de Vence à 11h30, stationner son véhicule pour exposition publique, puis rejoindre le lieu de restauration pour déjeuner avec l'ensemble des participants. Dans un souci d'organisation, si un participant rejoint le lieu de restauration après 13h30, il se verra malheureusement refuser le déjeuner avec l'ensemble des participants, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être envisagé.

Enfin, tous les participants s'engagent formellement à exposer leur véhicule au public sur la place De Gaulle à Saint-Paul de Vence à compter de leur arrivée en fin de matinée jusqu'à 17h minimum.

CLASSEMENT

La Boucle Historique de Saint-Paul de Vence est un rallye touristique, une balade sans aucun enjeu sportif, ni classement des participants.